

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six décembre deux mille neuf à 9 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Pierre CREUX, Mme Fabienne ALEMANNI, M. Paul ROSSIGNOL, Mmes Emilienne MARTY, Yvette DAVIDOU, M. ALAZARD Gérard, Mmes Christine ALBAULT, Janine MARTINOT, Christine MANIE, M. Pierre BORREDON, Mmes Marie-Jeanne BOISSEL, Sylvie GALLAND, Raymonde GARCIA, MM. Jean-Jacques BONDER, Robert SIUTAT

### **Absents excusés**

M. Rémy MOLIERES qui a donné procuration à Mme Fabienne ALEMANNI  
M. Jacky BARRAUD

**Secrétaire de Séance** : M. Jean-Paul EVIN

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 6 NOVEMBRE 2009 est approuvé.

### **Aménagement de l'Ancienne Caserne des Pompiers**

Une étude a été réalisée sur ce bâtiment afin d'y affecter : La Planète des Moulins. Ce projet est estimé à 312 000 € TTC.

Monsieur le Maire, en remettant à Monsieur ALAZARD le projet réalisé par le cabinet d'études, précise que c'est la commission qui étudiera le projet et qui jugera de l'opportunité de la réalisation et fera un bilan qui sera soumis au Conseil.

Un rappel de l'historique de l'étude fait par Monsieur ALAZARD, précise les étapes du travail de la Commission qui a été essentiellement un inventaire des besoins exprimés par certaines associations de Luzech.

Madame GARCIA souhaite d'adjoindre à la Commission.

Il est rappelé que tout conseiller peut participer au travail des commissions dont le travail est primordial pour éclairer les décisions du Conseil.

### **MISE AUX NORMES DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Dans le cadre des dispositions réglementaires concernant l'accessibilité aux établissements publics des personnes handicapées, et après étude, il s'avère nécessaire de mettre aux normes les sanitaires des établissements suivants :

Salle de la Grave, Salle du Barry, Stade, Atribus Place du Canal.

Monsieur LANEAU qui a effectué le diagnostic de ces conditions d'accessibilité sur ces bâtiments, a chiffré cette opération à 81 000 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ Approuve cette opération estimée à 67 720 € HT (81 000 € TTC), honoraires inclus.
- ✓ Sollicite une subvention au titre de la DGE 2010 taux 35 % (23 702 €)
- ✓ Décide que ces travaux seront dévolus suivant la procédure adaptée et que la maîtrise d'œuvre sera confiée par lettre de commande à Mr LANEAU,
- ✓ Habilité Monsieur le Maire à solliciter les aides possibles, et à contracter l'emprunt nécessaire pour assurer le financement de ces travaux.

**ACCES de l'Eglise de FAGES et du Cimetière de l'Ile**

Cette question d'accessibilité de l'Eglise de Fages et du Cimetière de l'Ile est posée. Monsieur ROSSIGNOL est chargé de mettre tout en œuvre pour améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite dans ces lieux.

**CESSION DE TERRAIN au lieu dit LE PAYRAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Mr et Mme Antony Gustave BOUSCAREL et leur fils, demeurant au Liounet à LUZECH, nous proposent la cession gratuite de la parcelle leur appartenant, cadastrée section AX N° 186, sise au lieu – dit Le Payral et d'une contenance de 280 m<sup>2</sup> ;

Compte tenu de la situation de cette parcelle, (entourée de voies), le Conseil Municipal accepte cette cession, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, en l'étude de SAUZET.

Afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur, une signalisation routière (STOP et SENS INTERDIT) sera installée sur les voies riveraines

**DECISION MODIFICATIVE du BUDGET de la COMMUNE ( Voir P.J n° 1 )  
ET du BUDGET STATION SERVICE P.J n°2 et 3**

Monsieur le Maire propose d'effectuer les décisions modificatives nécessaires

- afin d'inscrire les crédits des opérations nouvelles suivantes : *RIPYSILVE* : 90 000 €,  
*ACCESSIBILITE DES SANITAIRES DIVERS BATIMENTS* : 81000 €

-et procéder aux ajustements nécessaires des crédits consommés (*virement de crédits*)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord, pour prélever sur les crédits prévus aux subventions exceptionnelles, les sommes suivantes :

Subv exceptionnelle OTSI : 1790 €

(participation salaire Hôtesse affectée aux visites des Musées)

Association Lire à KYUNTAU : 300 €  
 FNACA : 100 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Les Ecoles**

#### **ETUDE**

Monsieur le Maire propose d'organiser, à compter du 4 janvier 2010, dans le cadre de la garderie périscolaire, une aide aux devoirs à l'école élémentaire de 16h30 à 17h30.

Afin d'assurer ce service, il est nécessaire de créer un emploi non permanent de 4 heures par semaine en période scolaire, soit 1 heure par jour de classe. Cet emploi pourrait être pourvu par plusieurs agents, pouvant être rémunérés, selon leur qualification, jusqu'à 16,95 € brut de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord :

- pour la création d'un emploi non permanent, de 4 heures par semaine, en période scolaire, à compter du 4 janvier 2010,
- pour fixer la rémunération comme indiqué ci-dessus
- et habilite Monsieur le Maire à fixer, suivant la qualification, la rémunération attribuée à chaque intervenant.

#### **EFFECTIFS prochaine rentrée scolaire**

A l'école maternelle l'effectif prévisionnel, comprenant les enfants de moins de 2 ans, est de 64 enfants.

A l'école élémentaire, 1 inscription supplémentaire est nécessaire pour atteindre l'effectif minimum afin de maintenir les 4 classes actuelles.

### **Carrefour Contact**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Commune de PARNAC concernant le projet de création d'un centre commercial, type Carrefour Contact, avec distribution de carburant, (en face des Ets Noël à LUZECH), permettant ainsi la desserte des « *environs en alimentation, boucherie traditionnelle, point chaud, ainsi que certains services associés : dépôt de gaz, pressing, livraison à domicile ou points presse...* ».

Cette opération est présentée comme ayant un caractère « d'intérêt général et communautaire et présentant pour la commune de PARNAC divers enjeux : création d'emplois, de nouveaux services de proximité à la personne, nouvelle impulsion économique, ressources nouvelles pour la Commune dont l'encaissement de la Taxe Professionnelle... ».

Pour permettre cette opération, une procédure de révision simplifiée du PLU est en cours, afin de modifier la zone agricole sur laquelle ce projet doit être implanté, en zone urbaine à vocation d'activité commerciale (zone UC). En notre qualité de commune avoisinante il nous est demandé d'émettre un avis.

Avant d'en délibérer, Monsieur le Maire rappelle :

- ✓ que le Commerce CASINO, situé Place du Canal, sur notre commune, augmente sa superficie, (333 m<sup>2</sup>), avec une installation au lieu-dit la Bergerie pour laquelle un permis de construire a été délivré, pour une surface commerciale avec distributeur de carburants. Notre station service municipale cessera ainsi son activité. Rappelons que cette activité, a été assurée par la Commune, dans le seul but de maintenir (en attente d'une reprise) ce service auprès des usagers.
- ✓ Que dans un rayon de 12 Kms, il existe plusieurs centres commerciaux, (Prayssac, Cahors, Espère en cours de construction) et divers points « multi -service » (Caillac - Douelle - Sauzet)
- ✓ Que l'implantation d'un Carrefour-Contact (avec station service) à Parnac, (à quelques mètres de la zone d'activités communautaire existante, de l'autre côté de la route, sise sur la commune LUZECH) se situerait à moins d'un kilomètre de la prochaine implantation du commerce à la Bergerie à LUZECH.
- ✓ Que la population dans le secteur de LUZECH est stable ou en légère augmentation, et que dans ce contexte, il semble difficile d'espérer une consommation beaucoup plus importante des ménages et d'envisager la création d'une nouvelle surface commerciale de 600 à 700 m<sup>2</sup>, sans porter un coup fatal au tissu commercial local existant.
- ✓ Que la taxe professionnelle (TPU), à LUZECH, ou à PARNAC n'est pas perçue par la commune mais par la Communauté de Communes et va disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Après en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu :

- de préserver l'activité économique de notre commune, déjà très affectée par les difficultés rencontrées dans le secteur de la viticulture,
- de favoriser le maintien de l'emploi déjà existant dans le secteur du commerce local,
- de maintenir les services de proximité,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande à être consulté pour cette révision et que lui soient adressées toutes les pièces du dossier lui permettant de formuler un avis.
- s'oppose vigoureusement à la réalisation d'un carrefour contact à Parnac, qui mettra à mal les commerces de LUZECH et des environs.
- Assure à ces mêmes commerçants de son soutien le plus déterminé.

### **Tarif Cantine 2010**

A compter du 1<sup>o</sup> Janvier 2010, le prix du repas payé au Collège, augmente de (0.10 €). Monsieur le Maire propose de répercuter à compter du 1<sup>o</sup> Janvier 2010 cette augmentation sur le tarif cantine scolaire qui sera fixé à 2.98 € (2.70 € nourriture + 0.28 € surveillance repas) . Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Recensement Population**

Il se déroulera du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

Les agents recenseurs ont été recrutés et Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux de sensibiliser leur entourage afin de faciliter ce recensement d'un très grand intérêt pour notre commune.

Notre commune percevra une dotation spéciale de recensement pour la collecte des imprimés effectuée par les agents recenseurs et pour les actions d'accompagnement. Cette dotation sera calculée proportionnellement au nombre d'imprimés sur la base de 1.71 € par habitant, 1.13 € par logement.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le barème en vigueur pour le calcul de cette dotation, au calcul de la rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

### **Personnel - Avancement de Grade**

Certains de nos agents de la filière technique remplissent les conditions d'avancement de grade pour accéder à l'emploi d'agent technique Principal 2° Classe.

Monsieur le Maire propose de les créer à compter du 1° JANVIER 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord pour créer ces 2 emplois permanents à temps complet, relevant de l'Echelle V de rémunération (Ind brut 299 à 446 )

### **Station Service - Boutique - Nouveaux Produits**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire à fixer comme suit, le tarif des nouveaux produits suivants mis à la vente,

Gaz bouteille 10 Kg Calypso ANTARGAZ 16.95 €  
 Gaz bouteille 10 Kg Viseo BUTAGAZ 18.95 €  
 Consigne 10 Kg Calypso ou Viseo 10.00 €

A compter du 1° Janvier 2010, il est décidé que ces tarifs seront fixés comme suit :

Gaz bouteille 10 KG - Viseo -Calypso : 19 €  
 Consignes Viséo-Calypso : 10 €

### **Base de Caix**

Suite à la rencontre en date du 30.11.09 avec la Société NAVIGLOT, nous sommes toujours dans l'attente du courrier promis par son gérant Jean DOLIVET.

Afin d'examiner les différents problèmes, un groupe de travail est constitué par Mmes GARCIA , MANIE, MARTINOT, MM CREUX, ROSSIGNOL, BONDER

A ce jour, seule la facture de carburant et de gaz a été réglée. Les Loyers et autres charges restent dues.

De par cette situation, cette société se trouve de fait, en rupture de bail et de délégation de service public.

Pierre CREUX, en charge de ce dossier est à nouveau sollicité pour résoudre rapidement ce problème.

### **P.V.R Andanibal – Ros Marie-France**

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2009 et concernant le Règlement des PVR restant dues, Madame ROS Marie France, redevable d'une PVR pour un terrain sis à Andanibal, nous propose la cession de la parcelle cadastrée section AX N ° 148, d'une superficie de 3 905 m<sup>2</sup>, au prix de 19 210.50 €.

En effet, cette parcelle est évaluée à 58 575 € (3905 m<sup>2</sup> à 15 € le m<sup>2</sup>), la PVR restant due à ce jour est de 39 364.50 €, il en ressort un prix de vente à la commune de 19 210.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, demande que cet accord soit formalisé par l'établissement d'un acte notarié et habilite Monsieur le Maire à le signer.

**Geste d'Amitié** envers les personnes âgées seules, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de signaler au Secrétariat de la Mairie, les personnes dans cette situation.

**Distribution du Tambourinaire** à partir du 16 décembre 2010

---

PIECES ANNEXES PAGES SUIVANTES

## Liste des Inscriptions Budgétaires

Etape budgétaire : Décision modificative N° 5

Article/Chap. M.N.	Désignation	F/I	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O Type *
021/021	Virement de la section de fonc	I	R				-6 100.00 E	-6 100.00 E	S. à S.
022/022	Dépenses imprévues fonctionnem	F	D				8 333.00 E	8 333.00 E	
023/023	Virement section investissemen	F	D				-6 100.00 E	-6 100.00 E	S. à S.
1321/13	Etat & établ.nationaux	I	R	165			7 600.00 E	7 600.00 E	
1321/13	Etat & établ.nationaux	I	R	175			0.00 E	0.00 E	
1341/13	DGE	I	R	177			23 702.00 E	23 702.00 E	
1641/16	Emprunts en euros	I	D	150			0.00 E	0.00 E	
1641/16	Emprunts en euros	I	R	150			20 000.00 E	20 000.00 E	
1641/16	Emprunts en euros	I	R	176			90 000.00 E	90 000.00 E	
1641/16	Emprunts en euros	I	R	177			57 298.00 E	57 298.00 E	
21318/21	Autres bâtiments publics	I	D	165			7 600.00 E	7 600.00 E	
21561/21	Matériel roulant	I	D	150			20 000.00 E	20 000.00 E	
2312/23	Immos en cours-terrains	I	D	176			90 000.00 E	90 000.00 E	
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D	177			81 000.00 E	81 000.00 E	
2318/23	Autres immos corp. en cours	I	D	141			-6 100.00 E	-6 100.00 E	
6419/013	Remb. rémunérations de personn	F	R				8 333.00 E	8 333.00 E	
6554/65	Contribution organ.regroup.	F	D				6 100.00 E	6 100.00 E	

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à

### Total sélection

	Proposé	Approuvé
<b>Dépenses</b>	200 833.00 E	200 833.00 E
<b>Recettes</b>	200 833.00 E	200 833.00 E

182 Code INSEE	STATION SERVICE Commune	DM 2009
-------------------	----------------------------	---------

### DECISION MODIFICATIVE N° 2

#### Virements de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60221 : Combustibles et Carburants	460 000.00 E			
D 6066 : Carburant et Combustible	8 333.00 E			
D 6066 : Carburant et Combustible		460 000.00 E		
<b>TOTAL D 011 : CHARGES A CARACTERE GENE</b>	<b>468 333.00 E</b>	<b>460 000.00 E</b>		
D 6215 : Personnel affecté par la collect		8 333.00 E		
<b>TOTAL D 012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>8 333.00 E</b>		
<b>Total</b>	<b>468 333.00 E</b>	<b>468 333.00 E</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 E</b>		<b>0.00 E</b>

### DECISION MODIFICATIVE N° 3

#### Virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 205 : logiciel,brevets	320.00 E	
<b>TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>320.00 E</b>	
D 2131 : Bâtiments publics		320.00 E
<b>TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>320.00 E</b>